

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DDCT 47 Subventions à trois associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à trois associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 600 euros est attribuée à l'association 1000 Visages Production (91), pour le projet «Lutte contre les discriminations - Opération collégiens» (19978 / 2014_06622).

Article 2 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Compagnie Air du Verseau (11e), pour le projet «Amour en tous genres - Spectacle-débat en milieu scolaire» (20211 / 2014_00862).

Article 3 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association MAG Jeunes gais, lesbiennes, bi et trans (11e), pour le projet «Interventions en milieu scolaire - prévention LCD» (19140 / 2015_00083).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 10 600 euros, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 «Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations» du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.